



Comité monétaire et financier international

Trentième réunion
11 octobre 2014

Déclaration de Mr. Régis Immongault
Ministre de l'économie, de la promotion des investissements et de la prospective,
Gabon

Représentant les pays ci-après : Benin, Burkina Faso, Cameroon, Central African Republic, Chad, Comoros, Congo, Democratic Republic of the Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Equatorial Guinea, Gabon, Guinea, Guinea-Bissau, Mali, Madagascar, Mauritania, Mauritius, Niger, Rwanda, Sao Tome and Principe, Senegal, Togo

Comité monétaire et financier international

30e réunion
11 octobre 2014

Déclaration de M. Immongault (Gabon)

Représentant les pays ci-après :

**Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti,
Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Madagascar,
Mauritanie, Maurice, Niger, République Centrafricaine, République
démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Tchad, Togo.**

Déclaration de M. Régis Immongault
Ministre de l'économie, de la promotion des investissements et de la prospective
(Gabon)

L'économie mondiale continue de souffrir des séquelles de la Grande Récession, notamment dans un certain nombre de pays avancés, et la croissance reste inférieure aux projections dans beaucoup de pays émergents. Dans ce contexte, il est encourageant de noter que l'activité reste vigoureuse dans les pays en développement à faible revenu et à revenu intermédiaire, même si ces pays restent vulnérables à des chocs extérieurs, notamment des baisses brutales des cours des produits de base. Nous notons que les risques de dégradation ont augmenté, les tensions géopolitiques et les excès financiers venant s'ajouter aux anciens risques liés notamment à la déflation et au retrait des politiques monétaires accommodantes dans les pays avancés.

Au regard de la croissance mondiale plus faible que prévue et de l'augmentation des risques de dégradation, il est nécessaire de prendre des mesures plus résolues pour placer l'économie mondiale sur une trajectoire de croissance soutenue tout en relevant aussi la production potentielle. Nous notons avec satisfaction que le Plan d'action mondial de la Directrice générale met l'accent sur des points importants tels que le soutien à la reprise, le maintien de la stabilité financière et la mise en œuvre de réformes structurelles pour rehausser la croissance potentielle. Nous souscrivons aux priorités et aux orientations énoncées dans ce plan d'action.

ACCÉLÉRER LA CROISSANCE EFFECTIVE ET REHAUSSER LA PRODUCTION POTENTIELLE

Si les risques de dégradation se matérialisaient, notamment une période prolongée d'inflation basse ou une déflation dans les pays avancés, les répercussions pourraient être importantes sur les autres pays ou l'économie mondiale dans son ensemble. Les **politiques macroéconomiques** doivent donc davantage soutenir la reprise. Les banques centrales des pays avancés ont à juste titre indiqué qu'elles continueraient de mener une politique monétaire accommodante pendant quelque temps. Toutefois, la stimulation de la demande devrait venir principalement de la politique budgétaire, en vue de soutenir la reprise et d'ouvrir la voie à une croissance plus long terme. En particulier, l'accroissement de l'investissement public dans les infrastructures semble être l'option la plus pertinente en ce sens, dans l'ensemble des pays ayant

des déficits d'infrastructures. La qualité et l'ampleur de l'impulsion budgétaire devront tenir compte du niveau d'endettement qui demeure un problème dans de nombreux pays.

Il reste essentiel de mettre en œuvre des réformes structurelles pour pérenniser la reprise et accélérer la croissance potentielle. En particulier, les pays où la croissance est dynamique, ou a été soutenue, devraient en profiter pour engager des réformes qui, autrement, nécessiteraient un appui politique et social plus important. Le niveau élevé du chômage reste un problème grave dans plusieurs pays, avancés ou en développement. Il est essentiel de réformer le marché du travail pour accroître la productivité, réduire les obstacles au travail, améliorer la formation et rehausser le taux d'activité.

ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Nous sommes très heureux de constater que les pays en développement à revenu faible ou intermédiaire, y compris en Afrique subsaharienne, continuent d'enregistrer une croissance remarquable. Cependant, des progrès considérables restent nécessaires pour réduire la pauvreté et les inégalités. La viabilité des finances publiques à long terme, en même temps que la durabilité de la dynamique de croissance et la solidité des institutions budgétaires, constitue un enjeu fondamental. Ces pays restent aussi vulnérables à des chocs extérieurs, notamment l'évolution des cours des produits de base, les inversions des flux de capitaux et la persistance d'une demande extérieure faible. Pendant cette période relativement tranquille, les pays à revenu faible ou intermédiaire devraient accumuler des amortisseurs suffisants pour les temps difficiles, tout en renforçant leurs cadres d'action et en établissant les bases d'une diversification économique et de la transformation structurelle, notamment en renforçant leurs capital physique et humain.

Il y a d'excellentes raisons d'accroître *l'investissement dans les infrastructures* dans les pays avancés ayant des capacités inemployées et des besoins dans ce domaine, ainsi que dans les pays émergents et les pays en développement, pour soutenir la dynamique de croissance et les efforts de développement. L'efficacité de l'investissement est un facteur crucial en vue d'optimiser les gains d'une augmentation de l'investissement public sur le stock de capital. Nous demandons donc de fournir une assistance technique adéquate à ces pays afin d'améliorer l'efficacité de l'investissement.

Les pays qui ont un accès limité ou pas d'accès aux marchés de capitaux souffrent d'une baisse des ressources concessionnelles, et ils doivent se tourner vers d'autres sources de financement. La **politique du FMI sur les plafonds de la dette** devrait donc être révisée de manière à rendre la conditionnalité moins contraignante et plus flexible pour les pays emprunteurs appliquant un programme appuyé par l'institution, tout en préservant la viabilité de la dette. La nécessité d'une flexibilité accrue pour que les pays en développement à faible revenu puissent financer leur investissement repose sur le fait que leur endettement n'est généralement pas préoccupant tandis qu'ils font face à des déficits d'infrastructures considérables et doivent s'attaquer à la pauvreté et aux inégalités. Nous demandons au FMI d'aider ces pays à renforcer leurs capacités d'établissement, de négociation et d'exécution de stratégies de financement saines et rentables qui peuvent conduire à des investissements efficaces et à la mise en place d'infrastructures à rendement élevé.

ASSURER LA STABILITÉ FINANCIÈRE

Nous notons l'optimisme des marchés financiers jusqu'à présent, qui n'explique pas la persistance d'un investissement modéré, en particulier dans les pays avancés. Il convient de s'attaquer à l'accumulation de risques excessifs et d'autres excès financiers dans le secteur des entreprises et le secteur financier non bancaire. Il reste nécessaire d'opérer des réformes du secteur financier dans la zone euro (dispositif commun de sécurité budgétaire, union bancaire) pour réduire la fragmentation financière et promouvoir la stabilité financière. Les pays, y compris les pays émergents et les pays en développement à faible revenu pré-émergents, doivent s'attaquer à leur vulnérabilité financière, notamment en prenant des mesures macroprudentielles et en renforçant leur cadre de réglementation et de contrôle. Nous plaidons en faveur de l'achèvement des réformes du système de réglementation financière mondiale et nous appelons le FMI à jouer son rôle, conformément à sa mission, notamment en renforçant la surveillance macrofinancière.

RENFORCER LA COHERENCE DE L'ACTION ET LE RÔLE DU FMI

Il est nécessaire de dialoguer étroitement et de coopérer pour faire face à l'impact des risques de détérioration si ces derniers se matérialisaient ; améliorer le dispositif mondial de sécurité financière, notamment en veillant à ce que le FMI soit suffisamment financé ; résoudre les problèmes macroéconomiques communs, notamment en ce qui concerne la poursuite de la

réduction des déséquilibres mondiaux ; et promouvoir un système commercial multilatéral plus solide.

Nous appuyons les efforts déployés pour renforcer la crédibilité du FMI et l'efficacité de l'aide qu'il apporte à ses pays membres, et nous saluons ses travaux récents et en cours visant à améliorer sa surveillance et ses conseils, notamment l'examen triennal de la surveillance, ainsi que l'examen du programme d'évaluation du secteur financier, de la restructuration de la dette souveraine et de la politique des plafonds de la dette. Le renforcement des capacités au moyen de l'assistance technique doit rester un élément central de l'aide fournie par le FMI à ses pays membres, en particulier aux pays en développement à faible revenu.

L'épidémie d'Ébola constitue un nouvel écueil qui pourrait briser l'élan de l'Afrique et déborder sur d'autres régions. Étant donné l'impact humanitaire et économique de l'épidémie, il est impératif que la communauté internationale redouble d'efforts pour ralentir et éliminer cette menace mondiale. Nous notons avec satisfaction que le FMI a aidé rapidement les trois pays les plus touchés, et nous appelons l'institution à être prête à fournir une assistance supplémentaire aux pays membres au cas où l'épidémie se propagerait.

De manière générale, le FMI doit disposer de *ressources permanentes* adéquates pour aider les pays membres ayant des besoins urgents. Nous appelons donc de nouveau à mettre en œuvre les réformes de 2010, en vue d'accroître les quotes-parts de l'institution et d'en améliorer la gouvernance. Cela sera utile aussi pour achever la 14^e révision générale des quotes-parts et, par la suite, procéder à la 15^e. Il convient aussi de veiller à ce que le *fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance* dispose de manière continue d'un financement adéquat, et à ce que ses mécanismes soient adaptés aux besoins des pays membres admissibles. À cet égard, nous appelons le FMI à prolonger de deux ans la dérogation pour les paiements d'intérêts sur les prêts du fonds fiduciaire, qui doit expirer à la fin de l'année.

Enfin, en ce qui concerne la *diversité du personnel*, des progrès encourageants ont été constatés récemment. Cependant, l'Afrique subsaharienne reste l'une des deux régions sous-représentées dans le personnel du FMI, en particulier au niveau des postes de direction. Nous espérons enregistrer des progrès sensibles sur ce front. Nous continuons de considérer la diversité du personnel comme une composante importante de la stratégie visant à renforcer l'institution.